

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/53

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 11 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme NETO - ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés : Mme COUDERC - Mme MESSERLI - M. GEYRES.

Objet : Convention tripartite « ça se tente ».

La vacance commerciale reste un défi de taille pour toutes les communes du Gers. Afin de redynamiser le centre-ville et d'encourager l'entrepreneuriat local, les collectivités se sont tournées vers la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gers. Ensemble, ils ont décidé de lancer une opération de boutique test "Ça se tente", une initiative qui a déjà porté ses fruits dans des villes voisines.

Cette opération vise à soutenir l'installation d'un porteur de projet dans une boutique située à Vic-Fezensac. Elle permet à ce dernier de tester son activité commerciale dans des conditions sécurisées et encadrées, grâce à un bail précaire d'une durée d'un an.

Pour ce faire, la convention tripartite ci-jointe a pour objet de définir les modalités de collaboration et les engagements entre les parties pour la mise à disposition d'un local commercial à un porteur de projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à signer la convention tripartite ci-jointe a pour objet de définir les modalités de collaboration et les engagements entre les parties pour la mise à disposition d'un local commercial à un porteur de projet.

Publié le 24 septembre 2025
En Préfecture le 24 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 22 septembre 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

